Guide intégrale de la protection des civils

Module 1 - cadre conceptuel

Module 2 - cadre légal

Module 3 - cadre opérationnel



Module 1: cadre conceptuel

Objectifs de la formation

- ☐ Expliquer l'importance de la PDC (Protection des Civils)
- ☐ Connaître les notions clés liées à la PDC (Protection des Civils), aux VSLC (les violences sexuelles liées aux conflits) et à la CP (protection de l'enfance) dans le cadre de maintien de la paix de l'ONU
- Comprendre les rôles des différents acteurs de protection
- Décrire quels principes guident la PDC

Sommaire

- □ Introduction
- □ Définitions & Terminologie
- □ Les acteurs de protection
- □ Les principes de la PDC (Protection des Civils) dans les opérations de maintien de la paix
- □ Le concept opérationnel
- □ Les défis de la mission
- □ Les considérations spéciales concernant les VSLC (violences sexuelles liées aux conflits)
- □ Les considérations spéciales concernant la protection de l'enfance

Introduction

Introduction

- ☐ Nature des conflits armés contemporains
- ☐ Impact des conflits sur les civils
- Rôle du gouvernement hôte
- Actions du CS de l'ONU relatives la PDC
- ☐ Opérations en cours ayant un mandat PDC
- ☐ Crédibilité and légitimité
- ☐ Liens entre PDC, VSLC et CP

La nature des conflits armés contemporains

conflit intraétatique

guerre asymétrique nombre croissant des groupes

prolifération des armes

violence ethnique et sectaire

pertes civiles

enfants ciblés

violence sexuelle comme arme de guerre

Comment le conflit affecte la population civile

- ☐ Victimes directes ou indirectes des dommages physiques
- □ Abus des droits humains fondamentaux
- ☐ Perte de domicile, de l'accès à l'éducation, de l'accès aux soins de santé, d'animaux
- ☐ Femmes et enfants souffrent de façon excessive
- Destruction du tissu social

Rôle du gouvernement hôte/ des pouvoirs publics du pays

- ☐ Responsabilité principale de protéger les civils conformément aux règles du droit international
- ☐ Éventuel manque de capacité ou de volonté à assumer sa responsabilité
- Les soldats de maintien de la paix s'engagent à protéger les civils

Actions du Conseil de sécurité relatives à la protection des civils



- Résolutions thématiques sur la PDC depuis 1999
- ☐ Séries de résolutions thématiques concernant la Protection des civils, la violence sexuelle liée aux conflits, les enfants et les conflits armés

- ☐ Groupe d'experts travaillant sur la protection des civils
- ☐ La plupart des missions sont autorisées à utiliser « tous les moyens nécessaires » y compris le recours à la force meurtrière

Évolution du concept de protection des civils dans la mission de maintien de la paix de l'ONU

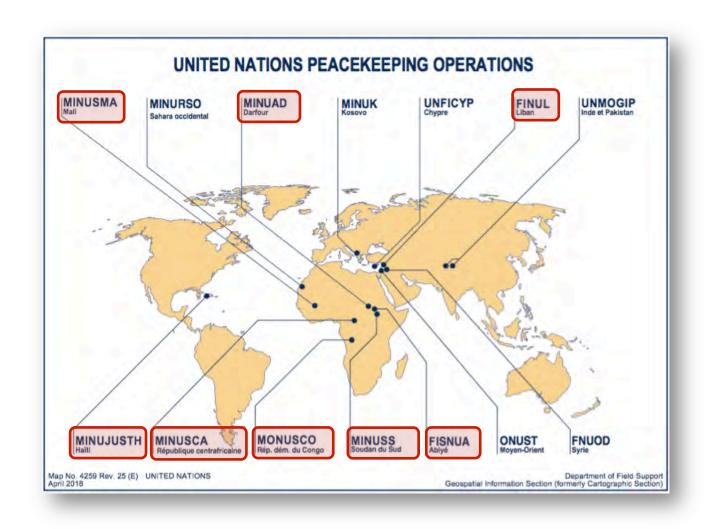
- ☐ Influencé par les atrocités massives commises dans les années 90
- ☐ 1999 : premier mandat explicite de protection des civils pour une mission de maintien de la paix.
- ☐ 2009 : PDC mandat à titre prioritaire
- ☐ 2010 : concept opérationnel du DOMP (Département des opérations du maintien de la paix) et du DAM (Département de l'appui aux missions)
- ☐ 2015 : politique de la protection des civils du DOMP et du DAM

Opérations en cours avec un mandat PDC 1/2

- ☐ La majorité des missions de l'ONU ont un mandat de protection des civils
- ☐ Plus de 95% du personnel de maintien de la paix est déployé au sein des missions avec un mandat PDC
- ☐ Toutes les missions récentes ont un mandat PDC



Opérations en cours avec un mandat PDC 2/2



Crédibilité et légitimité

- □ PDC indicateur du succès grandissant des opérations de maintien de la paix de l'ONU
- ☐ Un échec en matière de la PDC affecte directement la légitimité et la crédibilité de la présence de l'ONU sur le terrain
- ☐ Anticipations locales et internationales croissantes lors d'un déploiement d'une mission de terrain de l'ONU

Liens entre la PDC (protection des civils), VSLC (violences sexuelles liées aux conflits) et PE (protection de l'enfance)

- □ Liens dans les domaines conceptuels, juridiques et opérationnels
- □ La mise en œuvre des mandats de la PDC, de la PE et des VSLC au niveau tactique nécessite des actions similaires
- □ Les missions spéciales associées aux mandats de la PE et des VSLC sont maintenues

À retenir

- Les civils sont de plus en plus visés dans les conflits contemporains
- □ Le gouvernements locaux/les pouvoirs publics du pays sont les principaux responsables de la protection des civils
- ☐ La PDC est devenue le mandat prioritaire des opérations de maintien de la paix de l'ONU
- ☐ Liens entre les mandats de la PDC, de la VSLC et de la PE

Questions?

Sommaire

- Introduction
- □ Définitions & Terminologie
- □ Les acteurs de protection
- □ Les principes de la PDC (Protection des Civils) dans les opérations de maintien de la paix.
- □ Le concept opérationnel
- Les défis de la mission
- □ Les considérations spéciales concernant les VSLC (violences sexuelles liées aux conflits)
- □ Les considérations spéciales concernant la protection de l'enfance

Définitions et terminologie

PDC dans conflit armé

- □ Vise à protéger la population civile vulnérable des effets de conflit armé
- □ Le droit international est le fondement des systèmes et politiques développés par l'ONU, des Etat membres et autres acteurs
- □ Objectif immédiat est de limiter le nombre des victimes dans la population civile, objectif à long terme étant de favoriser l'état de droit, la paix et la sécurité

La protection des civils dans les OMP de l'ONU

Toutes les mesures nécessaires, y compris le recours à la force, qui ont pour but de prévenir les menaces de violence physique visant les civils ou d'y réagir, en fonction des moyens et à l'intérieur des zones d'opérations, et sans porter atteinte à la responsabilité du gouvernement du pays hôte de protéger ses civils

Le recours à la force

Utilisation progressif des ressources du contingent allant de la présence faisant autorité jusqu'à la conduite des opérations, qui peut amener à engager une action meurtrière à l'encontre des auteurs présents ou potentiels de violation.





Le civil

☐ Toute personne qui ne prend pas ou ne prend plus directement part à des hostilités sera considérée comme civil, à moins qu'il/elle ne soit membre des forces ou d'un groupe armés

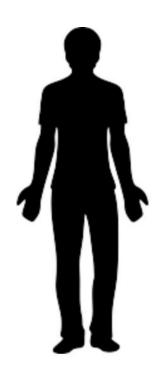
□ En cas de doute, la personne sera considérée comme civil



Exercice de distinction

- ☐ Ces personnes doivent-elles être considérées comme des civiles ou des combattantes?
- ☐ Pourquoi la distinction est importante?







La violence physique

Violations du droit à la vie et à l'intégrité physique en vertu du droit international ou national, par les acteurs étatiques ou non étatiques dans un conflit armé.

Atteintes physiques réels ou potentiels à la population civile en lien avec des actions légales engagées par des forces de sécurité étatiques ou internationales.

Droits de l'homme et la protection humanitaire



Englobe toutes les activités ayant pour but le respect absolu des droits des personnes conformément aux règles

de droit international humanitaire, droits de l'homme et droit des réfugiés.

Protection de l'enfance

La prévention ou/et la réponse à un abus, à l'exploitation, et à la violence faite aux enfants.



Violence sexuelle et sexiste(SGBV)

- ☐ Toute attente contre une personne ou contre un groupe d'individus en fonction de leur sexe
- □ SGBV ou violence sexuelle et sexiste constitue une violation des droits de l'homme
- □ Lors d'un conflit, violence sexuelle et sexiste peut se transformer en violence sexuelle liée au conflit (CRSV)

Violence sexuelle liée aux conflits (VSLC)

Touts faits ou formes de violence sexuelle au cours ou après conflit, y compris notamment : le viol, l'esclavage sexuel, la grossesse et la stérilisation forcées ou toute autre forme de violence sexuelle d'une gravité comparable contre les femmes, les hommes, les filles ou les garçons.

Exploitation sexuelle et abus par des membres du personnel de l'ONU

- □ Exploitation sexuelle : tout abus ou tentative d'abus sur une personne vulnérable, abus de position de force ou de confiance à des fins sexuelles
- □ Abus sexuel : intrusion ou menace d'intrusion physique de nature sexuelle, par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives
- ☐ Politique de tolérance zéro

Violations et abus des droits de l'homme

- □ Les violations sont des actes ou des omissions attribués à l'État et à ses entités publics.
 - → Comprend le défaut de mise en œuvre des obligations légales découlant des normes des droits de l'homme
- □ Les abus peuvent être attribués aux acteurs non-étatiques lorsqu'ils exercent un contrôle sur un territoire et sur une population donnés

La responsabilité de protéger - R2P

- ☐ Se concentre sur quatre atrocités massives :
 - Génocide

- Nettoyage ethnique
- Crime de guerre Crime contre l'humanité
- ☐ PDC et R2P partagent les bases légales et conceptuelles.
- ☐ La R2P va au-delà des règles de maintien de la paix (consentement de l'Etat hôte)

Les groupes vulnérables

L'intention des forces militaires nationales ou internationales de protéger, dans la mesure du possible, les civils des effets de leurs opérations de combat

Les groupes vulnérables

Les groupes qui risquent le plus d'être confrontée ou de souffrir de la violence, notamment les filles, les garçons, les femmes, les minorités, les réfugiés, les personnes déplacées internes et handicapées, les personnes âgées et blessées, et les professionnels sujets à des risques particuliers.

La vulnérabilité est un résultat des caractéristiques multidimensionnelles qui peuvent changer au fil du temps.

La menace

Toute situation qui est susceptible d'entraîner la mort ou une lésion corporelle grave indépendamment de l'origine de la menace.

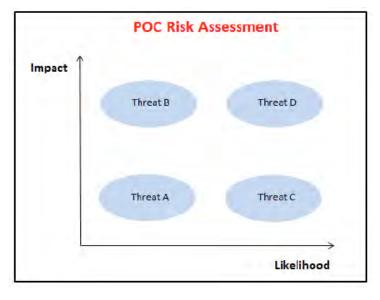


Le risque

La combinaison de l'impact et de la probabilité associée à une menace

identifiée.

Aux fins d'établissement des priorités, les risques sont classés de très bas à très haut.



À retenir

- □ Différents acteurs peuvent avoir différentes interprétations de la PDC
- □ Dans le maintien de la paix, la PDC concerne toutes les actions nécessaires pour prévenir ou répondre aux menaces de la violence physique
- □ La PDC est étroitement liée aux CRSV, à la CP et aux droits de l'homme
- ☐ En cas de doute, considérez une personne comme civil et offrez lui la protection adéquate

Questions?

Sommaire

- □ Introduction
- Définitions & Terminologie
- □ Les acteurs de protection
- □ Les principes de la PDC (Protection des Civils) dans les opérations de maintien de la paix.
- □ Le concept opérationnel
- Les défis de la mission
- □ Les considérations spéciales concernant les VSLC (violences sexuelles liées aux conflits)
- □ Les considérations spéciales concernant la protection de l'enfance

Les acteurs de protection

Les acteurs de protection

Les communautés locales ☐ La mission de maintien de la paix de l'ONU Les agences des Nations unies (Unicef, UN Aids,...) Les équipes des pays Les Représentants spéciaux du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et les violences sexuelles ☐ Tout autre acteur n'appartenant pas à l'ONU

Les communautés locales

- ☐ Comprennent mieux leurs points faibles et les menaces environnants
- ☐ Souvent de mécanismes de protection déjà en place
- □ Les Casques bleus renforcent la capacité de la communauté à se protéger



Les autorités locales

- ☐ Responsabilité principale: protéger les civils
- □ Volonté et capacité politiques sont nécessaires
- Les forces armées, la police, les entités publiques civiles aux niveaux central et local y sont associées





Les missions de maintien de la paix de l'ONU

- Sont établies par le Conseil de sécurité
- Entités uniques en matière d'autorisation du recours à la force
- Action PDC essence même
- de la mission
- Présence temporaire sur le terrain
- Ne peuvent être réussies dans un milieu désertique



Aperçu de la structure-type de mission de maintien de la paix de l'ONII

Représentant Spécial du Secrétaire Général ou du Chef de mission (SRSG/HOM)

Directeur de l'appuie à la mission/Chef de l'appui à la mission

Adjoint SRGS / Adjoin HOM

Adjoint/ RC/HC Chef d'étatmajor (CEM) Chef Composa nte Militaire Chef Compos ante Police

Conseiller en chef pour la sécurité

Services d'appui intégrés Services administrat ifs

Composantes Essentielles

Militaire

Police

Sureté et Sécurité

Les rôles de protection au sein d'une mission

- ☐ Action coordonnée requise entre les sections et les unités
- Les fonctions spécialisées au sein d'une mission comprennent:
- Conseiller principal PDC
- Conseiller pour la protection des femmes
- Conseiller pour la protection de l'enfance
- Composante droits de l'homme
- ☐ Rôle spécial de l'armée et de la police

Les rôles de protection lors d'une mission La composante militaire

- ☐ Protection physique
- ☐ Rôle important de prévention par
- Sa présence
- Sa disposition active
- Aptitude rapide opérationnelle
- ☐ Recueil des informations et signalement
- □ Doit agir en coopération avec les autres composantes

Les rôles de protection au sein d'une mission Les officiers militaires chargée de la protection de l'enfance

- ☐ Conseillent le commandant de bataillon
- □ Sont en contact avec les acteurs de la protection de l'enfance
- ☐ Établissent un système d'alerte pour transmettre les informations reçues concernant les six violations graves
- ☐ Élaborent les directives et les procédures opératoires standard

L'équipe de pays de l'ONU











SRSG - les enfants et le conflit armé & SRSG - violence sexuelle lors de conflit

- Militent pour la protection de l'enfance et les VSLC
 S'engagent avec les parties au conflit pour obtenir des engagements relatifs au sort des enfants en temps de conflit armé/VSLC
 Engagement d'appui au maintien de la paix et mise en œuvre de ces engagements
 Suivi d'appui au maintien de la paix et établissement de rapports
- ☐ Conseiller pour la protection des femmes et de l'enfance
 - principaux interlocuteurs au sein de mission

Acteurs non-onusiens

- Organisations régionales
- Forces parallèles
- Etats membres pris individuellement
- Les ONG locales, nationales, internationales et organisations de la société civile
- Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

Coordination

- Au sein de mission
 - Stratégie PDC
 - Mécanismes de coordination PDC
 - Équipe mixte de protection des civils



- Avec acteurs humanitaires
 - Groupe de la protection
 - Coordination civilo-militaire (CMCoord)
 - Groupe de la coopération entre civils et militaires (CIMIC)
- Avec les communautés locales





À retenir

- Une série d'acteurs sont mandatés pour protéger les civils
- Toute action PDC doit être coordonnée avec mission et partenaires en dehors de mission, notamment les autorités de pays hôte
- Communautés locales jouent un rôle important dans leur propre protection

Questions?

Sommaire

- Introduction
- Définitions & Terminologie
- Les acteurs de protection
- Les principes de la PDC (Protection des Civils) dans les opérations de maintien de la paix.
- Le concept opérationnel
- Les défis de la mission
- Les considérations spéciales concernant les VSLC (violences sexuelles liées aux conflits)
- Les considérations spéciales concernant la protection de l'enfance

Principes de la PDC dans les opérations de maintien de la paix

Fondé sur les principes du droit international

 Droit international des droits de l'homme, droit international humanitaire, droit des refugiés et les standards qui y sont attachés



 Le recours à la force exige le respect des Règles d'engagement et des directives relatives à l'emploi de la force

Défendre les principes de maintien de la paix

 Consentement de l'Etat hôte



- Impartialité
- Non-recours à la force sauf à des fins de légitime défense et dans le but d'exécution du mandat

Priorité du mandat

La PDC doit être prioritaire lorsqu'il est question d'allocation et d'utilisation des capacités et ressources en disposition dans le processus de mise en œuvre des mandats



Responsabilité principale des gouvernements

- Les soldats de maintien de la paix ne subrogent pas les Etats hôtes souverains dans leurs obligations de protection des civils des violences physiques
- Les parties non étatiques au conflit peuvent aussi avoir la responsabilité de protection des civils

Responsabilité des soldats de maintien de la paix

Lorsque le gouvernement du pays hôte n'a pas la volonté ou la capacité de protéger les civils, les Casques bleus de l'ONU sont autorisés à intervenir pour les protéger et

sont tenus de le faire

Service actif et responsabilité de protéger

 Service actif signifie que les missions ne s'engagent pas à protéger après une attaque uniquement



Activités de protection des civils doivent être planifiées, préparées et en cours de réalisation

Commandement et contrôle effectifs

 Commandement et contrôle sont indispensables pour la prévention de la mort et de dommage causés aux civils



 Responsabilité de commandant de la force et de chef de la police pour garantir le respect de ROE et des directives sur le recours à la force

Exercice de commandement et contrôle

• Que veut dire commandement et contrôle?

• Quel est l'impact de l'absence de commandement et contrôle sur les opérations

militaires PDC?



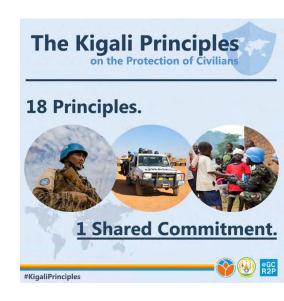
Prise en compte des aspects liés au genre

Les plans, analyses et activités doivent prendre en compte comment la différence s'agissant le statut et le pouvoir liée au genre crée les besoins et intérêts des femmes et hommes, filles et garçons



Principes de Kigali sur la protection des civils (2015)

- Engagement par les pays fournissant de contingents/ personnel de police (TCC/PCC) et des contributeurs financiers de créer un cadre pour une PDC plus efficace
- Une série des principes concernant la formation, la préparation, le commandement et contrôle, capacités et efficacité des troupes
- Initialement 9 Etats signataires, actuellement 47
- Juridiquement non-contraignant



Les engagements des principes de Kigali

- Dispenser une formation préalable au déploiement
- 2. S'assurer que tous les commandants ont suivi la formation sur la protection des civils
- 3. Préparé à l'emploi de la force
- 4. Pas de réserve
- 5. Notifier l'ONU de toute défaillance
- 6. S'efforcer à alimenter les capacités
- 7. L'autonomie des commandants
- 8. Agir sans hésitation pour protéger (dans le cadre de RE)
- 9. Demander des précisions sur les RE
- 10. Identifier rapidement les menaces potentielles

- 11. Renforcer les dispositifs pour un déploiement rapide
- 12. Vigilance dans les activités de surveillance et de déclaration
- 13. Sanctions disciplinaires contre son propre personnel si nécessaire
- 14. Effectuer ses propres analyses après action
- 15. Assurer le respect des plus hautes normes de conduite par son personnel
- 16. Demander régulièrement des consultations sur les mandats
- 17. Exhorter le CS de l'ONU d'assurer que les ressources sont alignés aux besoins des mandats
- 18. Demander des mesures d'appui efficaces au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

À retenir

- Une série des principes juridiques et pratiques, ayant leur fondement dans la Charte de l'ONU, le droit international et l'expérience, encadrent le mandat de protection des civils
- Ces principes s'appliquent à toutes les missions ayant mandat PDC

Questions?

Sommaire

- Introduction
- Définitions & Terminologie
- Les acteurs de protection
- Les principes de la PDC (Protection des Civils) dans les opérations de maintien de la paix.
- Le concept opérationnel
- Les défis de la mission
- les considérations spéciales concernant les VSLC (violences sexuelles liées aux conflits)
- Les considérations spéciales concernant la protection de l'enfance

Concept opérationnel

Concept opérationnel

Trois niveaux sont mis en place simultanément







Niveau I:

Protection par le dialogue et engagement Niveau II:

Assurer une protection physique

Niveau III:

Établir un environneme nt protecteur

Niveau I: protection par le dialogue et engagement

- Dialogue avec les auteurs de violence ou auteurs potentiels
- Règlement des conflits et la médiation entre les parties au conflit
- Persuader le gouvernement et les autres protagonistes concernés d'intervenir pour protéger les civils
- Information
- Autres mesures qui ont pour but de protéger les civils par le dialogue et les rapports directs

Niveau II: Assurer la protection physique

- Les activités de la composante de police et de la composante militaire qui supposent le recours à la force pour prévenir ou empêcher des situations dans lesquelles des civils sont soumis à la menace de violence physique
- En étroite coordination avec les sections civiles



Niveau III: Établir un environnement protecteur

- Les activités de renforcement de l'environnement sont axées sur des programmes larges et elles sont dotées au départ de ressources déterminées en vue d'objectifs de consolidation de la paix à moyen ou à long terme
- Le soutien du processus politique, à la composante de DDR et la composante de la réforme du secteur de la sécurité, de la primauté du droit, la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées, assistance humanitaire

PDC phases de réaction

- Opérations PDC sont mises en place en quatre phases
- Ces phases ne sont pas séquentielles et elles peuvent avoir lieu simultanément ou de manière indépendante

Phases de réaction









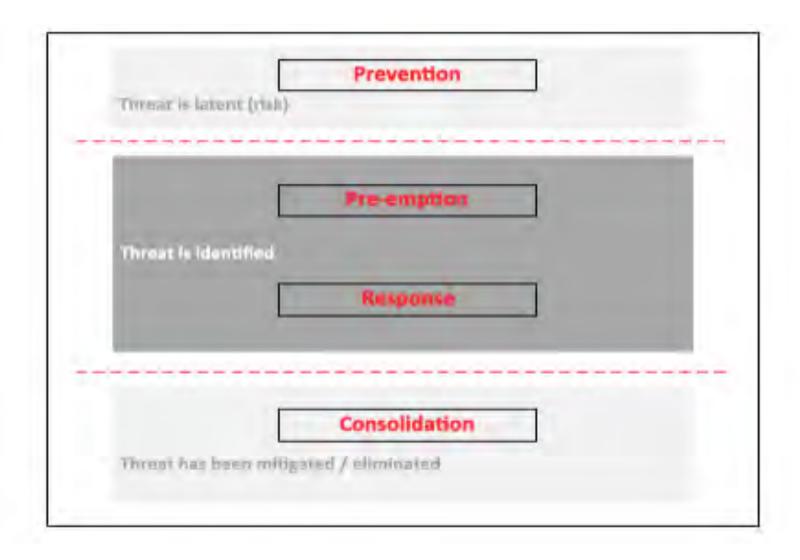
Prévenir

Anticiper

Intervenir

Consolider

PDC Phases de réaction



À retenir

- Le concept opérationnel est au cœur de la mise en œuvre du mandat PDC dans les opérations de maintien de la paix
- Reflète approche « PDC au cœur de la mission »
- Classe activités PDC en trois niveaux
- Mission répond aux menaces PDC en quatre phases

Questions?

Sommaire

- Introduction
- Définitions & Terminologie
- Les acteurs de protection
- Les principes de la PDC (Protection des Civils) dans les opérations de maintien de la paix.
- Le concept opérationnel
- Les défis de la mission
- Les considérations spéciales concernant les VSLC (violences sexuelles liées aux conflits)
- Les considérations spéciales concernant la protection de l'enfance

Les défis de la mission

Les défis de la mission

- Approbation stratégique
- Capacités et contraintes
- Gestion des anticipations
- Renseignement
- Processus de planification
- Logistique
- Formation
- Commandement et contrôle
- Coordination

Questions?

Sommaire

- Introduction
- Définitions & Terminologie
- Les acteurs de protection
- Les principes de la PDC (Protection des Civils) dans les opérations de maintien de la paix.
- Le concept opérationnel
- Les défis de la mission
- Les considérations spéciales concernant les VSLC (violences sexuelles liées aux conflits)
- Les considérations spéciales concernant la protection de l'enfance

l es considérations spéciales concernant les VSLC

Les effets

- Utilisée comme une tactique de guerre, aggrave la situation de conflit armé, freine l'établissement de la paix et la réconciliation
- Souvent motivé par des objectifs politiques ou militaires
- Population civile pris pour cible : traumatismes psychique et physique, infections, maladies, humiliation, mutilation et mort

Mandat du Conseil de sécurité

- Six missions avec mandat VSLC
- VSLC un mandat à part et un élément de l'agenda plus globale de PDC
- Généralement le mandat contient :
 - Dispositions de la protection spéciale pour femmes et enfants, y compris par déploiement des conseillers pour la protection de l'enfance et conseillers pour la protection des femmes
 - Surveillance, assistance à l'enquête, rapports et prévention d'abus et violences sexuels
 - Contribuer aux efforts d'identification et de poursuite des auteurs

Notions fondamentales

- Peut être invisible
- Touche les femmes et les filles de manière disproportionnée
- Les personnes déplacées sont vulnérables
- N'est pas toujours déclaré
- Généralement lié aux autres crimes
- VSLC et violences sexuelles et sexistes peuvent avoir lieu à plus grande échelle dans une zone de conflit
- Peuvent se manifester comme potentiel, en cours ou ayant effet d'obstacle
- À ne pas confondre avec exploitation et atteintes sexuelles



Démarches

Démarches à suivre pour renforcer la réactivité des Forces aux VSLC :

- Designer un pôle VSLC
- Intégrer VSLC dans tous les plans and opérations
- Participer activement dans les suivis des missions
- Coordonner la prévention militaire et activités d'intervention
- Prendre toutes les mesures de sécurité
- Réagir rapidement, de manière crédible, efficace, et positive aux menaces des VSLC

À retenir

- La prévention des VSLC doit être planifiée de manière intégrée
- La commande doit être exécutée
- Formation et préparation sont essentielles pour prendre pleinement conscience des conséquences des VSLC
- Il est nécessaire que la Force prenne les mesures adéquates pour assurer la réactivité aux VSLC

Questions?

Sommaire

- Introduction
- Définitions & Terminologie
- Les acteurs de protection
- Les principes de la PDC (Protection des Civils) dans les opérations de maintien de la paix.
- Le concept opérationnel
- Les défis de la mission
- Les considérations spéciales concernant les VSLC (violences sexuelles liées aux conflits)
- Les considérations spéciales concernant la protection de l'enfance

Considérations spéciales concernant la Ph

Considérations spéciales concernant la PE

- Le contexte
- Six violations graves
- Rôles and responsabilités
- Communiquer avec les enfants

Mandat du Conseil de sécurité

- Le Conseil de sécurité intègre les dispositions relatives à la protection de l'enfance dans les mandats concernés
- Protection de l'enfance est un mandat à part et un élément de l'agenda plus globale de la PE
- Formation est une étape primordiale pour une mise en œuvre réussie
- Surveillance et signalement des violations

Définition de l'enfant

Article I de la Convention relative aux droits de l'enfant dispose qu'est enfant « tout être humain âgé de moins de 18 ans »

Pour tous les soldats de maintien de la paix et le personnel de l'ONU

Toute personne de moins de 18 ans est un enfant







L'impact de guerre sur les enfants L'aspect lié au genre

- Les risques encourus par les filles et les garçons peuvent être différents selon leur rôle lié au genre dans leurs sociétés
- Femmes et filles courent plus de risque de viol et autres formes de violence sexuelle dans un conflit armé
- Les expériences des filles et garçons dans des forces et groupes armés sont différentes liées au recrutement, identification et réintégration



Considérations spéciales concernant la PE

- Le contexte
- Six violations graves
- Rôles and Responsabilités
- Communiquer avec les enfants

Six violations graves

- Résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité
- Violations grave du droit international
 - 1. Meurtre et mutilation
 - 2. Recrutement et utilisation des enfants-soldats
 - 3. Enlèvement
 - 4. Viol et violence sexuelle
 - 5. Attaques sur les écoles et hôpitaux
 - 6. Déni d'accès humanitaire





Recrutement et utilisation des enfants soldats

Exemples: vous pouvez rencontrer des « enfants soldats » dans différents rôles









Interagir avec des enfants soldats

- S'ils constituent une menace, soyez prêts à agir dans une telle situation et suivez les RE
- S'ils ne sont pas menaçants
 - Ne leur faites aucun mal
 - Gardez à l'esprit que ces enfants sont victimes
 - Signalez par le biais de la chaîne de commandement





Interagir avec des enfants soldats

SCÉNARIO

Étant en patrouille, vous remarquez un enfant avec une arme qui se

dirige vers vous agressivement.



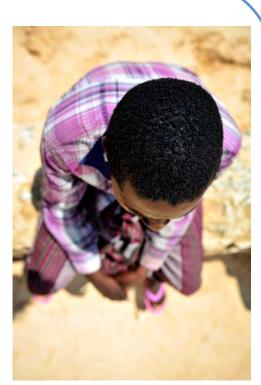
Quelle sera votre réaction et pourquoi?

Interagir avec des enfants soldats

SCÉNARIO

Lors de patrouille, vous croisez un enfant soldat qui a échappé à ses ravisseurs et vous demande de l'aide.

Comment devez-vous agir dans cette situation et pourquoi?



Utilisation des écoles et hôpitaux à des fins militaires

SCÉNARIO

Vous êtes commandant de bataillon et on vous informe qu'un groupe dissident armé, qui est hostile à l'ONU et au processus de paix, a commis une attaque dans une partie lointaine de votre ZDR près de la frontière. Vous décidez de déployer une base mobile d'opérations dans la zone. À l'arrivée dans la campagne, le chef découvre un emplacement dans une école primaire et vous propose de l'utiliser comme des locaux de votre base mobile d'opérations/base temporaire d'opérations

Autres problèmes

 Arrêtez et placez les enfants soldats en détention uniquement dans des circonstances extrêmes → remettez-les aux acteurs de la PE le plus vite possible



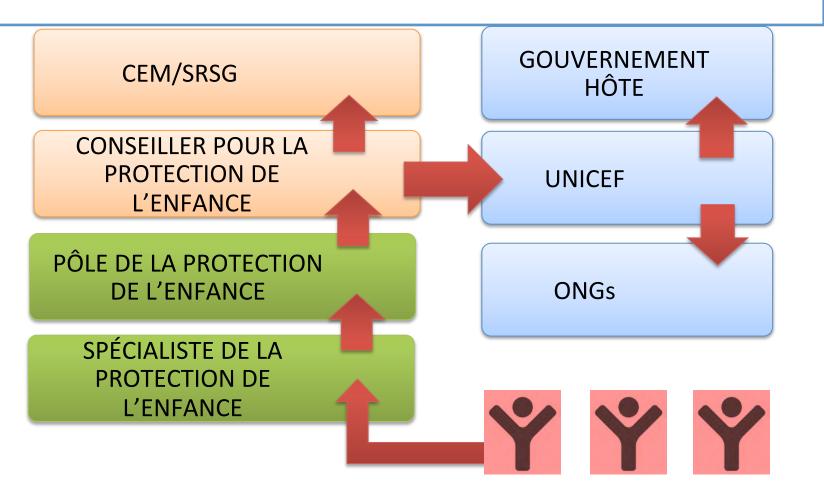
- Soyez vigilant quant aux autres violations concernées
- Assurez-vous de bien comprendre les violations que vous devez signaler

Considérations spéciales concernant la PE

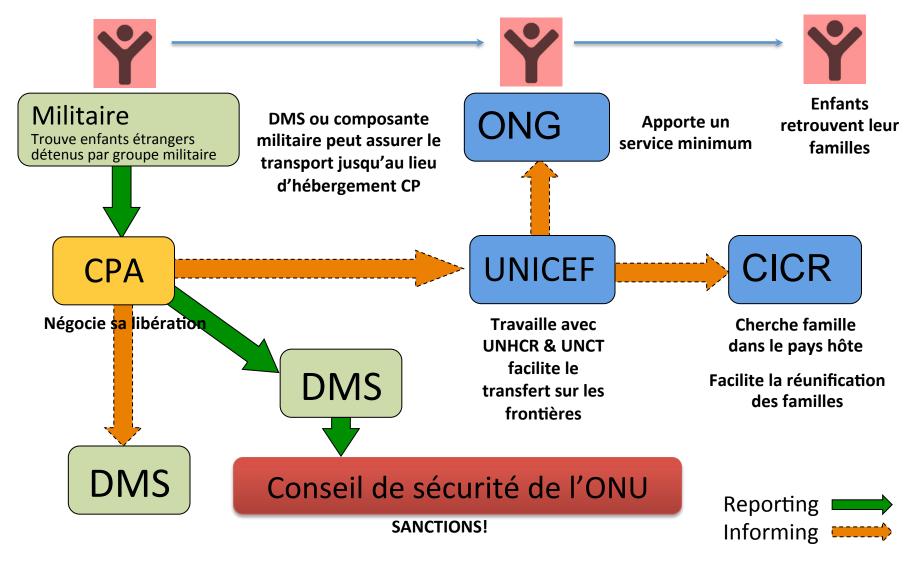
- Le contexte
- Six violations graves
- Rôles et responsabilités
- Communiquer avec les enfants

Coordonner la protection de l'enfance

Mission de maintien de la paix Acteurs externes



Coordonner la protection de l'enfance Exemple – Enfant soldat étranger



Responsabilités de PE

Commandant de bataillon

- Établir et maintenir liens avec les acteurs PE
- Établir et maintenir la perception de situation concernant les menaces à la PE
- Mettre en œuvre les politiques de PE
- Incorporer la PE
- Formation à la PE et les menaces liés
- Tolérance Zéro concernant exploitation et attentes sexuelles et le travail des enfants



Responsabilités de PE Observateurs militaires

- Établir et maintenir liens avec les acteurs CP
- Établir et maintenir la perception de situation concernant les menaces à la PE
- Mettre en œuvre les politiques relatives à la PE au niveau de Force (Secteur/Bde), notamment, celle de signalement des six graves violations
- Tolérance Zéro concernant exploitation et attentes sexuelles et le travail des enfants

Considérations spéciales concernant la PE

- Le contexte
- Six violations graves
- Rôles et responsabilités
- Communiquer avec les enfants

Culture et Attitude

- Le contexte culturel et attitude jouent un rôle majeur dans les rapports entre les soldats de maintien de la paix et les enfants ou autres civils
- Un comportement acceptable en temps de paix peut être dangereux en temps de conflit
- Toujours gardez à l'esprit les conséquences (potentiellement dommageables) des vos actions lors de vos interactions avec des enfants



Principes de base

- Ne pas Nuire: Eviter toute action pouvant mettre un enfant en danger
- 2. Primauté de l'intérêt de l'enfant: Toujours donner la priorité à l'intérêt de l'enfant avant d'agir
- 3. Coordonner et Coopérer avec des experts:

Quand vous avez un doute, demandez conseil aux spécialistes de la protection de l'enfance



Tolérance Zéro : SEA sur enfants

PAS D'ACTIVITE SEXUELLE AVEC MOINS DE 18 ANS!

- La connaissance de l'âge de l'enfant n'a pas d'importance
- Le consentement de l'enfant ne sera pas pris en compte
- Formez les soldats sous votre commandement
- Déclarez





À retenir

- ☐ Est enfant toute personne âgée de moins de 18 ans
- □ Les enfants font face à des menaces spécifiques lors des conflits armés
- □ Les garçons/filles peuvent nécessiter différents niveaux de protection
- □ Les Casques bleus doivent surveiller et déclarer les six graves violations commises à l'encontre des enfants
- □ Les Casques bleus doivent savoir quelles violations sont à déclarer et auprès de qui

Questions?



Module 1: CADRE CONCEPTUEL - Sommaire -

Module 1 - Conclusions

- ☐ Une série de politiques, directives et principes traitent de la PDC, protection de l'enfance et les VSLC
- ☐ La mise en œuvre des mandats n'est jamais uniforme et demande une approche adaptée à chaque contexte
- □ Une protection efficace des civils demande coordination et partage d'informations au sein de la mission et en dehors de celle-ci
- ☐ Il est indispensable que les Casques bleus soient proactifs et créatifs, dans les limites des directives et principes applicables
- □ Protection des enfants et VSLC font partie intégrale de la protection des civiles et demandent une considération particulière